

4. ATTESTATION PROFILES ALU+C- FENETRES

Nous attestons de la sincérité des données devant être vérifiées relatives à l'empreinte carbone des profilés du site de l'entreprise **EXTRUSAX ALICANTE SPAIN** pour la période **2022/2023 (12 MOIS : du 1/07/22 au 30/06/23)**, données établies conformément à la méthodologie du GFA (*Méthodologie de l'empreinte carbone de l'aluminium de 1^{ère} et 2^{nde} fusion et ses demi-produits - dernière version du 01/09/2021*).

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité et validité des données mentionnées :

- a) cohérence des données (caractéristique de la billettes et/ou provenance ; empreinte carbone provenant de la phase filage) ;
- b) exactitude et exhaustivité des informations utilisées pour l'élaboration des données.

Les travaux menés lors de la vérification nous permettent de conclure que :

-- la déclaration est reconnue **satisfaisante avec commentaires**, car elle est exempt d'inexactitude significative. Les inexactitudes et/ou irrégularité non significatives et/ou suggestions d'améliorations sont listées en annexe du présent rapport.

Données vérifiées, selon la méthodologie GFA :

Empreinte carbone des Billettes :

- Cas des profilés Fenêtres : approvisionnement suffisant en billettes < 6,7 t eq CO₂ / t : (selon ACV ou billettes issues de seconde fusion) → **CONFORME** au référentiel Fenêtres (HORS Façades)

Empreinte phase extrusion :

- Emissions < 0,4 t t eq CO₂ / t de profilés sorties d'usine (pour tous les profilés) → **CONFORME** au référentiel Fenêtres (HORS Façades)

Les inexactitudes et/ou non conformités non significatives et/ou suggestions d'améliorations sont listées ci-après au § 6.

Inexactitude(s) ou irrégularité(s) relevées : 0.

Le présent rapport est valable un an à compter de sa date d'émission définitive ci-dessous.

Pour
Environnement,

SOCOTEC

Pour le GFA,

le Vérificateur, auteur du présent
rapport

Nom : Pascale SAGNARDON

Signature :



Le : 4/12/2023

Cyril MOUNIER

Signature :



Le : 06/12/2023

Par sa signature, le GFA atteste que :

- le référentiel GFA cité est la dernière version en vigueur (01/09/2021),
- le présent rapport, pour la vérification réalisée par SOCOTEC Environnement, répond aux exigences de vérification dudit référentiel.

5. ATTESTATION FACADES ALU+C- FACADES

Nous attestons de la sincérité des données devant être vérifiées relatives à l'empreinte carbone des profilés du site de de l'entreprise **EXTRUSAX ALICANTE SPAIN** pour la période **2022 /2023 (12 MOIS : du 1/07/22 au 30/06/23)**, données établies conformément à la méthodologie du GFA (*Méthodologie de l'empreinte carbone de l'aluminium de 1ere et 2nde fusion et ses demi-produits - dernière version du 01/09/2021*).

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité et validité des données mentionnées :

- a) cohérence des données (caractéristique de la billettes et/ou provenance ; empreinte carbone provenant de la phase filage) ;
- b) exactitude et exhaustivité des informations utilisées pour l'élaboration des données.

Les travaux menés lors de la vérification nous permettent de conclure que :

- la déclaration est reconnue **satisfaisante avec commentaires**, car elle est exempt d'inexactitude significative. Les inexactitudes et/ou irrégularité non significatives et/ou suggestions d'améliorations sont listées en annexe du présent rapport.

Données vérifiées, selon la méthodologie GFA :

Empreinte carbone des Billettes :

- Cas des profilés Fenêtres : approvisionnement suffisant en billettes < 4,5 t eq CO₂ / t (selon ACV ou billettes issues de seconde fusion) → **CONFORME au référentiel Façades**

Empreinte phase extrusion :

- Emissions < **0,25 t eq CO₂ / t de profilés** sorties d'usine (pour tous les profilés) → **CONFORME au référentiel Façades**

Les inexactitudes et/ou non conformités non significatives et/ou suggestions d'améliorations sont listées ci-après au § 6.

Inexactitude(s) ou irrégularité(s) relevées : 0.

Le présent rapport est valable un an à compter de sa date d'émission définitive ci-dessous.

Pour **SOCOTEC**
Environnement,

le Vérificateur, auteur du présent rapport

Nom : Pascale SAGNARDON

Signature :



Le : 5/12/2023

Pour le GFA,

Cyril MOUNIER

Signature :



Le : 6/12/2023

Par sa signature, le GFA atteste que :

- le référentiel GFA cité est la dernière version en vigueur (01/09/2021),
- le présent rapport, pour la vérification réalisée par SOCOTEC Environnement, répond aux exigences de vérification dudit référentiel.

